

Délibération n°30/01/2025-4

du jeudi 30 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente janvier à 17 heures 30, le conseil d'administration, dûment convoqué le 17 janvier 2025, conformément au Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à l'école supérieure d'art, sous la vice-présidence de Marc FERAUD.

- Nombre de membres en exercice : 21
- Présents : Kayané BIANCO, Odile BONTHOUX, Françoise COURANJOU, Frédérique DUMICHEL, Marc FERAUD, Fabienne VINCENTI, Pierre VASARELY, Carlos CASTELEIRA, Florian GAITE, Elsa ESPENEL, Dimitri MOUDAR
- Procurations : Bruno CASSETTE (Odile BONTHOUX) Dominique AUGÉY (Elsa ESPENEL), Arlette OLLIVIER (Marc FERAUD), Philippe CHARRIN (Fabienne VINCENTI), Antoine BOLLASINA (Carlos CASTELEIRA)
- Absents : Sophie JOISSAINS, Brigitte DEVESA, Sylvaine DI CARO-ANTONUCCI, Daniel GAGNON, Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE

Monsieur le Vice-Président a constaté que le quorum était atteint pour tenir la séance.

Objet : Avenant à la convention d'objectifs pluriannuelle entre la ville d'Aix et l'ESAAix (subvention exceptionnelle de fonctionnement)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle Ecole supérieure d'art d'Aix-en-Provence Félix Ciccolini

Vu la délibération n°18/12/2023-65 du 18 décembre 2023 relative à la convention d'objectifs pluriannuelle entre la Ville d'Aix-en-Provence et l'ESAAix

Vu la délibération n°DL.2024-565 du 6 décembre 2024 portant attribution d'une subvention complémentaire de fonctionnement à l'Ecole supérieure d'art Félix Ciccolini – exercice comptable 2024 – signature d'un avenant

Depuis l'exercice 2024, la Ville d'Aix et l'ESA ont formalisé les objectifs qui les lient, ainsi que les moyens permettant de les atteindre, par l'intermédiaire d'une convention d'objectifs pluriannuelle d'une durée de 3 ans renouvelable.

Les objectifs poursuivis et qui sont fixés, tant pour l'enseignement supérieur que pour les manifestations culturelles destinées à un large public, s'appuient sur le projet d'établissement de la directrice de l'Ecole en lien avec les orientations de la Ville pour le dynamisme, l'attractivité et le rayonnement de son territoire.

En sa qualité de membre cofondateur et conformément aux statuts de l'ESA, la ville d'Aix-en-Provence contribue au fonctionnement de l'établissement, en fonction du budget de l'école.

La contribution de fonctionnement annuelle pour 2024 a été fixée, comme pour les exercices précédents, à



2 700 000 €.

Cependant, le conseil municipal d'Aix a décidé, par délibération du 6 décembre 2024, et conformément à la susdite convention qui prévoit la possibilité pour l'école de bénéficier de subventions complémentaires, de lui attribuer, pour l'exercice 2024, une subvention complémentaire de 16 000€ visant à compenser la hausse importante des charges de l'établissement.

Pour acter cette subvention, un avenant à la convention d'objectifs pluriannuel doit être signé entre la Ville et l'ESAAix.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président, le conseil d'administration, à l'unanimité,

- APPROUVE l'avenant à la convention d'objectifs pluriannuelle entre la ville d'Aix-en-Provence et l'ESA annexé à la présente délibération
- AUTORISE la Présidente du conseil d'administration et la Directrice de l'ESAAix à signer cet avenant

Fait à Aix en Provence, le 30 janvier 2025.

La Présidente du conseil d'administration,

Dominique AUGÉY